



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 02 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Circulation des poids lourds dans le département de l'Ardèche.

Suite au séisme du 11 novembre, des bâtiments présentant un risque d'effondrement sur la Route Nationale 102 et la Route Départementale 86 imposent des restrictions de circulation.

Route Nationale 102 :

A ce jour **la circulation sur la RN 102 est interdite dans les deux sens aux poids lourds d'un PTAC > 7,5 tonnes** de la commune du Teil au carrefour du Buis d'Aps (carrefour d'intersection entre la RN 102 et la RD 107 - voir plan). La circulation est également coupée **à tous les véhicules** (légers et poids lourds) entre le quartier de Mélas et la rue de l'église.

Une déviation est mise en place par la Route Départementale 107. Toutefois, cette déviation comporte un alternat au niveau de la commune de St Thomé, susceptible d'entraîner des difficultés de circulation aux heures de pointe. Ce secteur reste néanmoins déconseillé aux poids lourds en raison du caractère inadapté de la Route Départementale à leur passage.

Route Départementale 86 :

La circulation des poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes est interdite sur la RD 86 au niveau de la commune de Baix. Une déviation est mise en place sur la RD 2 et la RD 22. Des gênes à la circulation peuvent également se produire au niveau des communes de Baix et de Cruas suite à l'instauration d'alternats de circulation.

Au regard de ces éléments, il est conseillé aux poids lourds d'emprunter la RN 88 dans le sens Nord-Sud et la RN 106 dans le sens Sud-Nord.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 07

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Préfecture de l'Ardèche – Communication
Rue Pierre Filiat – BP n° 721 07007Privas CEDEX – 04.75.66.50.00
www.ardeche.gouv.fr